



DECLARATION FSU CTA du 6 décembre 2012

Nous sommes en période transitoire, dans l'attente de la loi d'orientation, dans l'attente d'une ambition forte pour l'école. Une ambition en termes d'objectifs de réussite pour tous, mais aussi d'amélioration du quotidien des enseignants, des CPE, des CO-PSY et des élèves. Nous soulevons les problèmes depuis plusieurs mois dans toutes les instances et les personnels s'impatientent. S'ils ont supporté une rentrée difficile préparée par le Ministre Chatel et le précédent gouvernement, ils ne comprennent pas pourquoi les décisions simples qu'ils espéraient ne sont toujours pas prises, les laissant en difficulté pour exercer leur métier au quotidien. Ils attendent la rupture promise.

Certes, le Ministre Vincent Peillon a tenu à donner des signes d'apaisement : dialogue social renoué au moins dans sa forme, témoignage de considération envers une Profession attaquée et stigmatisée par le pouvoir précédent, mesures telles que l'abrogation du décret sur l'évaluation, allègement du service des stagiaires, abandon de la réforme des GRETA, créations de postes ... L'Education Nationale et l'avenir de la jeunesse ont été réaffirmées priorités nationales.

Mais, parce qu'il a fait également le choix de ne remettre en cause aucune des réformes et aucun des dispositifs contestés (socle commun, LPC, réforme des lycées, de l'orientation, ECLAIR...), cette rentrée difficile est aussi de l'entière responsabilité de l'actuel Ministre.

Pour le 1^{er} degré, cette future loi d'orientation devrait traiter de :

- ▲ la baisse des effectifs par classe souhaitée par 81% des enseignants ayant répondu à l'enquête nationale lancée en octobre par le SNUipp-FSU ;
- ▲ la scolarisation des enfants de moins de trois ans en prenant en compte la spécificité de cette tranche d'âge dans des classes à effectifs réduits, en ville comme à la campagne, avec des conditions adaptées, tant au plan matériel que pédagogique, accompagné d'une formation initiale et continue spécifiques, et des horaires en cohérence avec les rythmes spécifiques des enfants de cet âge ;
- ▲ le « plus de maîtres que de classes », ce qui implique l'arrêt des suppressions de postes et un recrutement d'enseignants à la hauteur des besoins ;
- ▲ la reconstruction des RASED, de l'éducation spécialisée et de l'éducation prioritaire, totalement démembrés ces 5 dernières années, qui passe par le recrutement de personnels qualifiés, par l'augmentation des départs en formation spécialisée, par le choix d'affecter des budgets éducatifs plus importants et par la réaffirmation de la mission d'aide au service de la réussite de tous les élèves ;
- ▲ la reconstruction du potentiel de remplacement, en partant du constat que des absences restent non remplacées dans les écoles et que des élèves demeurent souvent sans enseignant ;
- ▲ une formation initiale et une formation continue à la hauteur des enjeux du métier d'enseignant ;
- ▲ l'accompagnement des élèves handicapés, avec les moyens humains nécessaires, qui passent par des emplois statutaires pérennes et la mise en place d'une formation qualifiante, quel que soit le handicap. Une réflexion et une prise en charge des « dys » doit aussi être engagée ;
- ▲ du temps de décharge supplémentaire pour la direction et le fonctionnement de l'école et pour le travail en équipe.

Collège : Le ministre avait annoncé une simplification du LPC. En fait il n'en est rien, il s'agit uniquement d'une simplification de l'attestation. Les 7 compétences, domaines et items demeurent. Rien n'est donc résolu et le LPC « simplifié » n'est pas une réponse satisfaisante à la nécessité de rendre plus explicite la notation des élèves. Le LPC doit être supprimé, tout comme la note de vie scolaire et une remise à plat du DNB est nécessaire. L'urgence au collège n'est pas la création d'une école du socle ou de réseaux du socle, contrairement à ce que certaines

organisations appellent de leurs vœux. La nécessaire articulation entre le CM2 et la Sixième doit être conçue dans le respect des cultures professionnelles du primaire et du collège et avec le souci de la cohérence du second degré. Il faut néanmoins améliorer la liaison primaire collège (tout comme la liaison collège lycée). Des temps d'échange et de concertation avec les équipes pluriprofessionnelles sont indispensables, dans le service des personnels. La réponse à la difficulté scolaire n'est pas dans la création d'une nouvelle structure, qu'aucune étude ni recherche n'a validé. Les programmes scolaires des premier et second degrés doivent être mis en cohérence, des formations communes pourraient être organisées. Le SNES s'opposera à la création d'un cycle CM2 6^{ème}, à des échanges de service entre PE et PLC, à la polyvalence des enseignants du second degré, et à la mise en place d'un conseil pédagogique commun premier degré second degré.

Réforme de la voie technologique : La réforme Chatel de l'enseignement technologique industriel, imposée en dépit de 2 avis négatifs du CSE, a été conçue pour répondre à des impératifs budgétaires et imposer aux élèves un modèle unique d'acquisition des connaissances et compétences. Le traumatisme causé aux enseignants des disciplines STI a été amplifié par une formation qualifiée d'inconsistante par quasiment tous les enseignants concernés. Alors que les personnels demandent l'abandon de cette réforme, le ministre l'accélère en imposant un changement de discipline aux forceps, sans concertation et sans cadrage national sur les équivalences disciplinaires ! La FSU rappelle son attachement à la voie technologique et à ses spécificités. Elle continue d'exiger l'abandon de la réforme STI2D et STL. Elle revendique l'ouverture de discussions pour une autre réforme de la voie technologique. Au niveau académique, nous demandons la tenue d'une FPMA ou un GT spécifique pour étudier l'ensemble des situations des professeurs de STI.

Réforme des lycées : Son application arrive à son terme. Elle conduit à une destruction importante de l'enseignement. La notion de classe est éclatée. Les groupes sont multipliés, les effectifs d'élèves sont toujours surchargés et l'accompagnement personnalisé (souvent classe entière) est inefficace. La déréglementation des services (remise en cause de l'heure de première chaire, majorations de service pour effectifs faibles ; cours payés en HSE ; etc.) entraîne une souffrance au travail. La réforme débouche sur le métier empêché et la perte de sens de ce qui est fait au quotidien. Le Snes, porteur d'un projet global et ambitieux, continue d'agir auprès du ministère pour une remise à plat immédiate de la réforme du lycée et pour une autre réforme.

LV : Les nouvelles épreuves orales du baccalauréat posent problème car elles doivent avoir lieu « dans le cadre de la formation habituelle de l'élève ». L'égalité de traitement des élèves est ainsi remise en cause ainsi que le caractère national du baccalauréat. L'organisation interne de l'épreuve repose sur les équipes et alourdit considérablement leur charge de travail.

Nous demandons des épreuves terminales et cadrées nationalement, assurant l'égalité sur tout le territoire, et n'imposant pas une surcharge de travail aux personnels et qu'en tout état de cause, l'épreuve de compréhension orale - qui doit avoir lieu selon les textes au cours du deuxième trimestre - puisse avoir lieu au troisième trimestre. Nous demandons que le rectorat prenne toutes les mesures quant à l'organisation matérielle des épreuves, dans l'intérêt des élèves et des personnels.

CO-Psy : Les projets de régionalisation de l'orientation, confirmés par le gouvernement, mettent en danger l'ensemble du système éducatif. En effet, l'objectif affiché d'adéquation des formations proposées avec les besoins du marché du travail régional sont en totale opposition avec le projet que porte la FSU. Nous ne voulons pas d'une orientation scolaire qui évoluerait du projet personnel de l'élève vers les besoins des entreprises... Par ailleurs, en sortant les CIO de l'Education Nationale, les COPSY et DCIO seraient utilisés à la gestion des jeunes demandeurs d'emplois, la mission d'orientation dans les établissements reposant de plus en plus sur les professeurs principaux.

Emplois Avenir Professeur : Pour la FSU, ces emplois ne correspondent pas à ce que doivent être des pré recrutements, même si dans les projets de texte le recrutement serait piloté par le Rectorat, les activités de ces EAP ne viendraient pas en substitution des missions exercées par les enseignants et la priorité serait donnée à la

formation dans l'organisation de l'emploi du temps des jeunes. A ce jour, alors que ni décret, ni circulaire, ni contrat type ne sont parus, que le rôle du Rectorat n'est donc pas clairement précisé, il n'est pas question que les CA délibèrent sur ces recrutements comme certains chefs d'établissements le demandent déjà, sur consigne d'ailleurs du Rectorat ! D'une manière générale la délibération en la matière ne porte pas sur le principe du recrutement mais bien sur l'accord à la signature d'un contrat précis. Curieuses conceptions du dialogue social et du débat démocratique ! C'est pourquoi nous demandons que les chefs d'établissements retirent cette question des CA et dans l'attente, la FSU appelle les représentants des personnels à voter contre le principe du recrutement. Par ailleurs, nous demandons un cadrage national, ou à défaut académique des activités de ces nouveaux personnels dans les établissements.

Lycées professionnels : Alors que la Voie Professionnelle a subi une véritable transformation depuis sa rénovation de 2007, les 3 chantiers de la refondation de l'école, du budget 2013 et de l'acte 3 de la décentralisation laissent des questions en suspens pour le SNUEP-FSU.

Le tout CCF sera-t-il abandonné ? La ventilation des indemnités de CCF par les proviseurs peut-elle devenir transparente pour les collègues grâce à la généralisation du principe contradictoire entre les PLP et leur hiérarchie et ce dans tous les EPLE ? De véritables grilles annuelles rétablies ?

La carte des formations va-t-elle encore se réduire dans la voie Professionnelle à la rentrée 2013 avec toutes les incidences sur les conditions de travail et de vie des PLP notamment dans l'industriel ! Les collègues sont exsangues ! Certaines secondes professionnelles industrielles se résument-elles à devenir la première marche d'un contrat d'apprentissage ? Qu'en est-il des conditions de réussite des apprentis quand ils sont mixés au niveau V et IV avec des élèves en formation initiale ? Qu'en sera-t-il si de surcroît on y ajoute des adultes relevant de la FTLV ?

A toutes ces questions, alors que 17% du corps des PLP titulaires a disparu au niveau national en 6 ans, alors que des SEP et des LP ont été supprimés dans l'académie (on peut penser notamment à Brioude et Ste Florine sans oublier Maurice Guyot), alors que les HSA ont doublé au détriment des postes et de la revalorisation du point d'indice, alors que les collègues sont bloqués loin de leur famille depuis des années, à toutes ces questions il est temps de répondre.

La Voie Professionnelle, comme les PLP et les autres personnels qui œuvrent jour après jour à la réussite des élèves dans les Segpa, les EREA, les SEP et les LP, la Voie Professionnelle mérite enfin considération et respect !

EPS et sport scolaire : La FSU est préoccupée par 3 domaines.

Tout d'abord les **postes** et plus largement **l'emploi**. Le SNEP s'inquiète de la précarisation de notre profession. En effet sur les 3 dernières années la baisse des postes de TZR (environ 40 postes) s'est traduite par une augmentation proportionnelle des non titulaires (dont 200 heures en AFA). Nous serons donc très attentifs au maintien, osons le développement, du potentiel de postes EPS.

En EPS, ce sont autant de forfait AS qui ne seraient pas remis en cause. Dans un contexte où les conditions de travail se sont largement dégradées, ce serait protéger, voire améliorer, notre capacité pédagogique au service de tous les élèves. L'augmentation des effectifs, dans notre discipline, n'est pas sans poser des problèmes de sécurité dans certaines activités comme l'escalade ou la natation ..., pour n'en citer que 2. Ce qui peut engendrer dans les établissements un abandon du potentiel éducatif, car il y a des limites éthiques à notre adaptation pédagogique.

Le deuxième point que le SNEP souhaite aborder est celui de la certification. Des textes importants concernant l'évaluation de l'EPS au BAC et au DNB sont parus pendant les vacances scolaires d'été, pour une application officielle à la rentrée scolaire 2012. Une bonne partie de la profession s'est vue à la rentrée, dans l'impossibilité de les mettre en œuvre, tant pour des raisons liées à l'insuffisance récurrente d'installations sportives, que pour des raisons liées à l'inadéquation de ces textes avec les projets pédagogiques et les programmations particuliers à chaque établissement. Il s'agirait pour l'heure que la profession soit entendue et respectée.

Enfin, le SNEP prend acte que notre ministre s'engage à l'écriture d'un décret confirmant les 3 heures d'animation du sport scolaire dans le service de tous les enseignants d'EPS, Nous pensons que c'est une légitime et digne reconnaissance de notre engagement professionnel sur le sport scolaire.

Il nous faut aller au-delà. Le SNEP est porteur d'un projet appelé « *Manifeste pour l'Éducation physique et sportive* ». Celui-ci sera soumis au débat critique le plus large possible de la profession. L'objectif est bien que l'EPS et le sport scolaire soient mieux pris en compte et différemment dans le système éducatif, que notre métier soit bien un métier de conception et que nous puissions l'exercer dans de bonnes conditions.

Parce qu'il porte l'idée que tous les élèves sont éducatibles, le SNEP entre en campagne pour l'EPS, le sport scolaire, le métier. C'est notre message Madame le Recteur pour une véritable refondation de l'école.